



CAP Electricien

Métiers accessibles

Le titulaire du CAP « Électricien » peut exercer son activité dans des structures de toutes tailles. Il peut travailler dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de la production et du transport de l'énergie, des infrastructures ou de l'agriculture, que ce soit sur des bâtiments neufs ou en rénovation.

Poursuite d'études

Le titulaire du CAP peut également poursuivre ses études en cas de bon dossier scolaire par un bac pro (2 ans sous réserve de places disponibles), par un autre CAP (en 1 an) ou en Brevet Professionnel (2 ans). Par exemple:

- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- Bac Pro Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ;
- BP Electricien ;
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire

Liens utiles

[Fiche Onisep CAP Electricien](#)

[Fiche métier électricien installateur](#)



Fiche réalisée par le Centre d'Information et d'Orientation de Saint Jean de Maurienne

Présentation du CAP

Le titulaire du CAP « Électricien » est un professionnel qui maîtrise toutes les compétences de la production de l'énergie jusqu'à son utilisation. Il met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique. Il peut intervenir sur des bâtiments, des réseaux ou encore des infrastructures.

Durant les deux années du CAP, l'élève effectue 14 semaines de stage afin de mettre en application les connaissances acquises et de développer de nouvelles compétences. En première année, les stages sont rémunérés 50 euros par semaine et 75 euros par semaine en deuxième année.



Enseignements professionnels

En plus des enseignements généraux (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, EPS, langue vivante), le CAP présente des enseignements professionnels:

- **Préparation des opérations de réalisation, de mise en service et de maintenance** : prendre connaissance d'un dossier et des risques, recenser le matériel, les équipements et les outillages nécessaires et vérifier leur adéquation à l'intervention prévue.
- **Réalisation des travaux** : organiser son poste de travail en analysant l'environnement et ses risques, implanter, poser et installer les matériels électriques, façonner les canalisations et leurs supports, câbler et raccorder les matériels.
- **Mise en service et maintenance** : réaliser les contrôles et les réglages nécessaires, réaliser les essais fonctionnels sous contrôle, effectuer la maintenance préventive.

Où se former en Savoie

- Chambéry, lycée polyvalent Monge
- Saint Alban Leysse, BTP CFA des Savoie
- La Motte Servolex, lycée professionnel privé Sainte Anne savoissienne